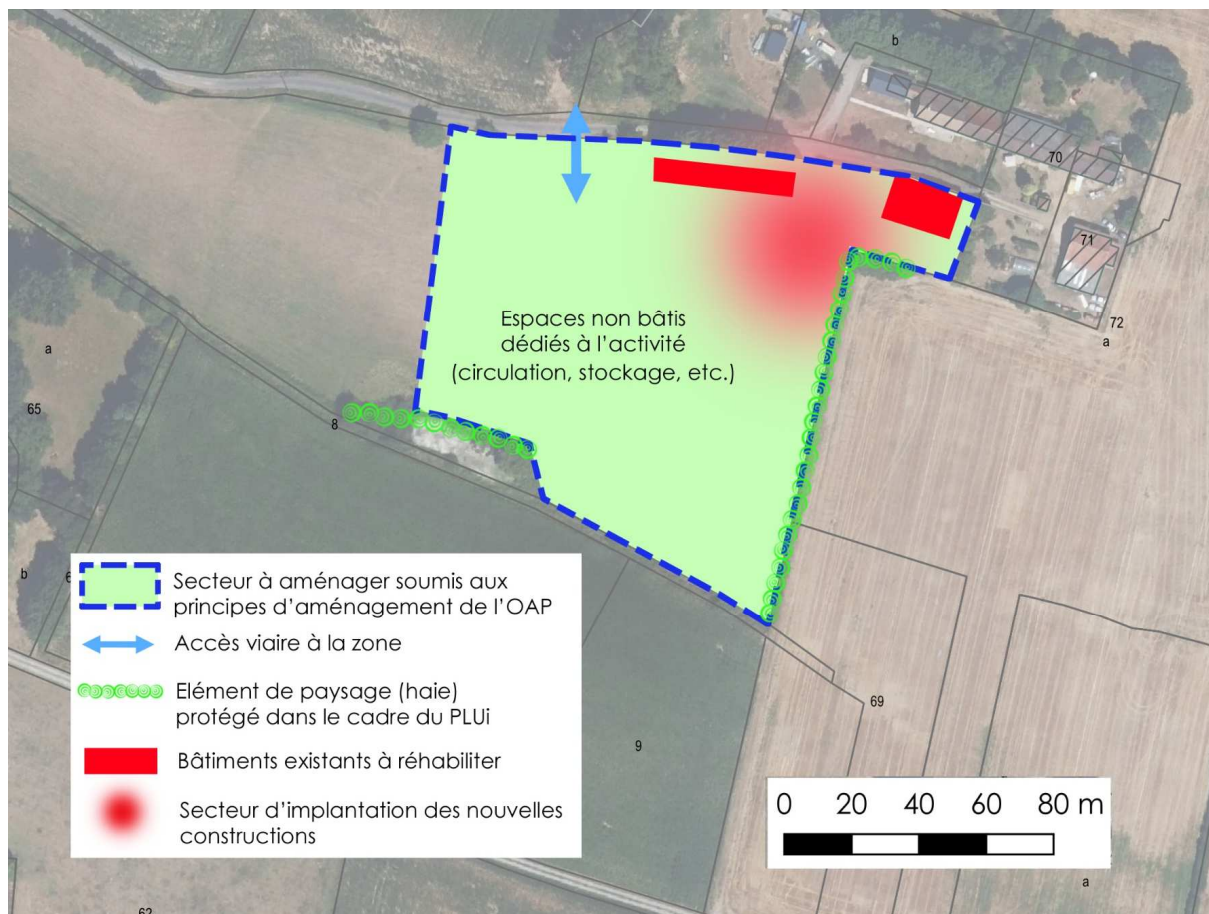


Secteur TEL5 – STECAL Af du Clou

1 - SCHEMA DES PRINCIPES D'AMENAGEMENT



2 - PROGRAMMATION

Le secteur est spécifiquement réservé au développement des activités d'exploitation et de transformation forestière (constructions, installations, espaces de circulation, stockage, etc.).

3 - ACCES

La desserte du secteur s'organisera depuis un seul et unique accès sur le chemin rural n°65. L'accès sera à positionner en prenant en considération les besoins de l'activité et la sécurité des usagers.

4 - ORGANISATION DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENTS

Les constructions et aménagements devront être réalisés en cohérence avec les principes définis sur le schéma d'aménagement ci-après.

Les espaces non bâtis devront être traités avec des matériaux perméables permettant l'infiltration des eaux de pluie.

5 - CONTINUITES ECOLOGIQUES

Les haies existantes seront à conserver tant pour assurer l'intégration paysagère des constructions et aménagements que les continuités écologiques du territoire.

La végétation pourra être confortée par la plantation d'une haie bocagère composée d'essences locales à l'ouest du STECAL.